

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 21 mai 2024 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 17 mai 2024

ORDRE DU JOUR

Compte rendu du conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal, en date du 25 mars 2024 est validé par les élus. Il sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet de la commune.

Compte rendu des commissions

L'assemblée générale du CAUE de la Charente aura lieu le 06 juin 2024. Joëlle MERCADE et Jean-Philippe MILHAC, délégués titulaire et suppléant de la commune au CAUE, seront présents.

Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente - Délibération n°2024/20

Monsieur le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'eau potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 09 mars 2022 puis actée par arrêté préfectoral en date du 28 Juin 2022. Il indique que lors de la séance du 20 mars 2024, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté l'intégration de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire au 1^{er} janvier 2025. Il rappelle que dans le présent statut, il est mentionné à l'article 1 – constitution et à l'Annexe – Liste des collectivités membres, la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire pour partie de son territoire ».

En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte, il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire ».

Il Maire rappelle que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du SEP Sud Charente, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable. En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (9 votants et 9 voix pour) DECIDE D'APPROUVER la modification des statuts du SEP du Sud Charente, telle que présentée ci-avant et D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

SILFA, rapport d'activité 2023

Il a été envoyé par mail aux élus, le rapport d'activité 2023 du SILFA (syndicat intercommunal à vocation unique de lutte contre les fléaux atmosphériques). Ce rapport ne nécessite pas de délibération. Les conseillers municipaux en ont pris connaissance.

Organisation du bureau de vote

Les élections européennes auront lieu simultanément dans les 27 pays membres, entre le 6 et le 9 juin 2024. Chaque État dispose d'un nombre de sièges au Parlement européen en fonction de sa population. Parmi les 720 députés européens amenés à siéger à partir de cette année, 81 seront élus en France selon les règles de la représentation

proportionnelle. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges seront attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Le scrutin se déroulera dimanche 09 juin 2024 en France métropolitaine, à La Réunion, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et dans les ambassades et consulats hors zone Amériques et Caraïbes.

Un seul tour, le dimanche 09 juin 2024, bureau de vote ouvert pour notre commune de 8h à 18h

38 listes de candidats à l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin prochain ont été officiellement enregistrées, à l'issue de la période du dépôt des candidatures le 17 mai à 18 heures. Chacune de ces listes candidates comporte 81 noms, avec une alternance de candidats de chaque sexe.

Elections européennes – 1 seul tour le 09/06/2024

**Bureau de vote
Dimanche 09 juin 2024, de 8h à 18h**

	Président	Assesseurs	
8 h à 9 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Bruno DEMPTOS
9 h à 10 h	Bruno DEMPTOS	Jean-François VESSIERE	Sarah BERNARD
10 h à 11 h	Bruno DEMPTOS	Jean-François VESSIERE	Sarah BERNARD
11 h à 12 h	Bruno DEMPTOS	Jean-François VESSIERE	Bernard JALLET
12 h à 13 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Bernard JALLET
13 h à 14 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Géraldine CHAPRON
14 h à 15 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Géraldine CHAPRON
15 h à 16 h	Gaël PANNETIER	Bernard JALLET	Jean-Philippe MILHAC
16 h à 17 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Jean-Philippe MILHAC
17 h à 18 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Jean-Philippe MILHAC

Dépouillement / scrutateurs

A partir de 18 heures	Gaël PANNETIER Jean-François VESSIERE Bruno DEMPTOS Etienne NAU	Laurent ANTOINE Joëlle MERCADE Jean-Philippe MILHAC
------------------------------	--	---

Inauguration place Joël BONIFACE, samedi 29 juin à partir de 10h30

Une plaque « Place Joël BONIFACE », pour la place de la halte aux randonneurs a été commandée.

Etienne retravaillera une invitation pour la cérémonie. Sur l'invitation : RDV à 10h30, pour un début de cérémonie à 11h. Parking des véhicules autour de la Mairie. Dans son discours Gaël parlera également de l'aménagement du bourg, initié par Joël et finalisé par la municipalité actuelle. L'invitation sera envoyée par mail, avec réponse souhaitée pour connaître le nombre de personne et organiser au mieux la cérémonie. A inviter par mail :

- Préfète
- Sénateurs
- Députés
- Président du CD 16 + 2 conseillers départementaux
- Président de l'AMF 16
- Président de la CDC Lavalette Tude Dronne
- Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente
- Président du SEP du Sud Charente
- Maires de la CDC Lavalette Tude Dronne
- Conseil Municipal et enfants du Conseil Municipal des jeunes
- Famille de Joël
- Pompiers et Gendarmes de Chalais
- Habitants
- Presse locale...

Prévoir un grand nettoyage de la place avec PASS Sud Charente un peu avant.

La plaque sera accrochée avant (sur la halte mais pour valider l'emplacement faire des essais) et drapée.

Pour l'apéritif : huitres (environ 25 douzaines d'huitres de Marennes, des tailles 3 et 4), citrons, échalotes et vin blanc + boissons sans alcool et popcorn en hommage en Joël. Voir avec l'association des parents d'élèves du collège pour la machine à pop-corn (Laurent demandera à Anne NEVEU). Prévoir des plats en inox, des frigos, poubelles. Joëlle va demander des devis pour les huitres aux producteurs qui viennent. Pour ouvrir les huitres : Joëlle, Jean-Philippe, Gaël, Bruno, Bernard et Jean-François.

Repas de village, samedi 29 juin à partir de 12h30

L'affiche sera retravaillée par Etienne, lui envoyer les informations et les photos par mail.

Jean-Pierre MESNARD ne peut pas faire les fouées. Il propose d'expliquer aux élus comment les fabriquer. Vu la charge de travail, avec l'inauguration de la place Joël BONIFACE, il n'y aura pas de fouée cette année.

Apéritif : proposition de soupe de champagne avec du crémant de Bordeaux. Il aura lieu sous le préau.

Le four sera allumé vendredi soir. Les tables seront disposées par les élus le samedi matin.

L'après-midi, le Conseil Municipal des jeunes de la commune organisera des animations comme l'an dernier : ping-pong, mōlkky... Voir avec l'association des parents d'élèves de Yviers Bardenac, qui organise la fête de l'école la veille dans les jardins et qui loue des structures gonflables, si elles peuvent être conservées et payées par la commune, pour le samedi. Prévoir une réunion avant, pour savoir qui fait quoi.

Conseil Municipal des jeunes de la commune

Prochaines actions prévues par les enfants du Conseil Municipal des jeunes de RIOUX-MARTIN :

- Réunion le 25 mai 2024 suivie de la plantation des citrouilles et potimarrons, Chez Martin, dans l'objectif d'Halloween, le 31 octobre 2024. Les plantations peuvent être ouvertes au groupe des « Drôles de RIOUX »,
- Préparations d'épouvantails qui seront présentés au repas de village. Chaque jeune de la commune est invité à créer un épouvantail avec l'aide ou pas de ses parents,
- Préparation des animations, suite au repas de village, le samedi 29 juin 2024,
- Halloween le 31 octobre,
- Cérémonie du 11 novembre.

Actions réalisées : 6 des conseillers ont lu le message du 8 mai et participation à la chasse aux œufs le 01/04/2024. Prévoir une publication sur le groupe des Drôles de RIOUX pour les inviter à la plantation des citrouilles, le 25/05/2024 à 18h15 et pour l'exposition d'épouvantails le 29 juin.

Questions diverses

- **Arbre tombé** route de l'étang des Belettes, appartenant à M. INGREMEAU. Contacté par Bernard JALLET, M. INGREMEAU va s'en occuper rapidement.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :** mercredi 24 juillet 2024, avec notamment à l'ordre du jour, le projet de journal communal, pour diffusion aux habitants fin juillet 2024.
- **Maison à vendre chez Peuchaud :** un compromis de vente a été signé pour une maison située chez Peuchaud. Le futur acheteur avait pour projet d'y déménager son activité professionnelle d'élevage de chiens Rottweiler. Les voisins étaient tous très inquiet quant à la présence de cet élevage, si près des maisons. Après contact auprès de juriste de l'ATD 16 et de l'AMF 16, un courrier a été envoyé à cet acheteur pour lui rappeler les règles d'urbanisme quant à l'implantation d'un élevage et notamment les distances à respecter entre les bâtiments d'élevage et les maisons voisines. Suite à l'envoi de ce courrier, le compromis de vente a été annulé et le bien a été remis en vente.
- **Dans le prochain journal communal,** une information sera faite sur les droits et obligations des propriétaires d'animaux et sur l'interdiction de divagations des animaux domestiques. En effet il y a beaucoup de problèmes de chiens errants sur la commune, et ce malgré les avertissements faits aux propriétaires.
- **Travaux de voirie 2024 :** la commission voirie de la commune de RIOUX-MARTIN s'est réunie le 12 février 2024 pour déterminer les travaux à réaliser cette année (la voirie étant repassée compétence communale au 01/01/2024). Le SICN (Syndicat Intercommunal de Cylindrage et Nettoyement de Montguyon/Montlieu) doit réaliser les devis. Ils seront envoyés par mail aux élus pour approbation.
- **La balançoire** a été reçue. Il faudra faire son implantation avant des travaux de terrassement, qui seront réalisés par l'entreprise Naudin TP.
- **SDEG 16 :** les relancer pour le changement des ampoules par des LED, sur le candélabre qui sont en fonctionnement. **AGUR :** voir la convention qui a été signée car il n'y a pas eu de visite de contrôle des poteaux incendie en 2023. Leur demander si c'est bien prévu en 2024.
- **Travaux électricité mairie :** l'inverseur de source a été installé par DOUMELEC. Retrouver le devis pour l'acquisition du groupe électrogène, afin que la mairie puisse être autonome en cas de coupure de courant.
- **Charte forestière :** faire un courrier pour Alliances bois forêts, afin de leur rappeler les engagements pris dans la charte forestière. Leur rappeler notamment que la commune doit être avertie avant les travaux, qu'un état des lieux peut être demandé, et que les déclarations de travaux sont souvent envoyées au dernier moment. Bernard JALLET explique que les propriétaires ont été oubliés dans cette charte.
- **Autre :** vidéoprotection de la commune, Laurent referra un point pour la réalisation de devis, avec le diagnostic réalisé par la gendarmerie. Location salle des fêtes : le tarif habitants de la commune est réservé seulement aux personnes qui vivent sur la commune (résidence principale ou secondaire). CALITOM : le syndicat a décidé de revenir au porte au porte pour la collecte des déchets. Deux bacs individuels seront fournis à chaque habitant. Il n'y aura plus de bac de regroupement. Les élus trouvent que c'est un retour en arrière, les voies communales seront de nouveau fortement sollicitées et dégradées. Benne à verre : le chauffeur a demandé à Bruno DEMPTOS s'il pouvait faire demi-tour devant le hangar MAÏS. Il est proposé de faire un essai, mais ça ne sera pas possible en période hivernal.
- Salle des fêtes : prévoir une installation pour permettre aux associations et aux particuliers de faire le tri des déchets : compost, bacs noir et jaune lors des repas.

Fin de réunion à 20h30

La secrétaire de séance,

Joëlle MERCADE



Le Maire,

Gaël PANNETIER



